



22 janvier 2014

(14-0330)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE – MÉTHODES D'AJUSTEMENT DES FRAIS ET
CERTAINES MESURES ANTIDUMPING VISANT LES
IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE RUSSIE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Indonésie

La communication ci-après, datée du 16 janvier 2014 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la délégation de l'Union européenne, à la délégation de la Fédération de Russie et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le "Mémorandum d'accord"), le gouvernement de l'Indonésie informe l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'Organe de règlement des différends de son désir d'être admis à participer aux consultations demandées par la Fédération de Russie sur la question *Union européenne – Méthodes d'ajustement des frais et certaines mesures antidumping visant les importations en provenance de Russie* distribuée aux Membres de l'OMC le 9 janvier 2014 (WT/DS474/1).

L'Indonésie a un intérêt commercial substantiel dans ce différend en tant que grand producteur et exportateur vers l'Union européenne de divers produits qui sont aussi visés par des mesures antidumping de l'UE.

L'Indonésie attend avec intérêt votre réponse.
